

**COMMUNE DE ROUSSIEUX  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2022 – 014**

**Délibération N° DEL 2022\_3\_2**

**Séance du 3 juin 2022**

Date de convocation : 17/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le 3 juin à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, ROVIRA Carine GIREN Didier,, MILLOT Lukas

Etaient excusés : Mme, M. STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier

**Objet : Convention assistance maîtrise ouvrage SOLIHA**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait bon de rénover l'appartement communal.

Il propose de solliciter les services de SoliHA afin de mettre en place un dossier pour la réalisation de cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage établie par les services de SOLIHA qui prévoit une participation de 989 € HT
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 3 juin 2022

Le Maire,